

UN-E INFIRMIER-E REFERENT-E DE SANTE EN CRECHE

Pôle /Direction/Service	Pôle solidarité – Direction de l'Enfance et de la Famille – Service des crèches
Classification	Filière : médico-sociale Catégorie et cadre d'emplois : A – Puéricultrice ou Infirmière territoriale Lieu d'affectation : 2 à 3 crèches Fonction d'encadrement : Non Prime + NBI : RIFSEEP A4-1 + NBI infirmière en QPV de 20 points Quotité de travail : 100%
Environnement du poste de travail	Direction : Direction de l'Enfance et de la Famille Service : Service des crèches Bureau : Bureau Expertise Santé Composition de l'équipe : 7A 1B 23C (ATR)
Position du poste dans l'organisation	Supérieur hiérarchique direct : Chef-fe du Bureau Expertise santé
Moyens mis à disposition	Téléphone / Ordinateur portable individuel
Raison d'être	La référente santé apporte son concours aux responsables d'établissement éducateurs jeunes enfants pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien être et au développement des enfants dans les champs de l'hygiène et de la santé, conformément au Code de la santé publique. Elle veille à la bonne intégration de tous les enfants dont ceux en situation de handicaps ou atteints d'une affection chronique, dans la structure.
Missions	1. Veiller en lien avec la responsable d'établissement au respect des mesures d'hygiène, individuelles ou collectives, garantir l'actualisation des connaissances des agents (réunions, formations, sensibilisation, réalisation des documents) 2. Assurer la mise en œuvre des préconisations et protocole définis par le médecin de la crèche, ainsi que leur mise à jour. Etre en soutien auprès de la direction de la crèche sur l'application technique des prescriptions médicales des enfants malades accueillis. Définir des protocoles infirmiers 3. Participer aux réunions institutionnelles et aux entretiens individuels qui permettent la prise en charge de l'enfant dans sa globalité en lien avec les parents et l'équipe pluridisciplinaire (médecin, psychologue, psychomotricienne) 4. Participer à la mise en place des projets d'accueil individualisé (formation du personnel, mise en œuvre et évaluation du PAI, contrôle de l'équilibre diététique des menus proposés aux enfants en lien avec le cuisinier et la directrice...) 5. En lien avec la PMI, mettre en œuvre des actions d'évaluation à la santé (bucco dentaire...), contribuer aux dépistages systématiques (visuel, auditif...) et aux actions de prévention (pesées, mensuration, vaccinations...) 6. Garantir la gestion des commandes de médicaments, la pérennité des stocks, et la maintenance du matériel d'urgence. Former les professionnels aux soins d'urgence et à l'utilisation du matériel d'urgence à destination des enfants et des familles.

Compétences

- **Relationnelles**

- Savoir respecter les obligations de discrétion et de confidentialité
- Savoir travailler en équipe et en pluridisciplinarité

- **Organisationnelles**

- Savoir travailler en équipe et développer des méthodes de travail partagées
- Savoir être force de proposition dans le développement de nouvelles actions ou de nouveaux outils de prévention en lien avec le/la responsable et le médecin
- Savoir faire preuve de rigueur et d'organisation

- **Techniques**

- Savoir appliquer et contrôler l'application des règles en matière d'hygiène
- Connaître et maîtriser les recommandations nutritionnelles,
- Connaître les allergies alimentaires pour y répondre par le PAI.
- Savoir suivre et évaluer les procédures mises en place
- Savoir transmettre les apprentissages élémentaires
- Savoir appliquer les prescriptions médicales et vérifier la prise de médicaments
- Savoir apporter une aide technique en matière de soins infirmiers et prodiguer les soins paramédicaux aux enfants en lien avec le médecin modifiées
- Savoir évaluer les besoins de l'enfant en matière de santé

Niveau d'études :

Diplômes requis : Diplôme d'Etat d'infirmier

Expérience (s) professionnelle(s) dans un poste en crèche

☒ Souhaitée(s) ☐ Requise(s)

Caractéristiques principales liées au poste

☐ Horaires spécifiques

☐ Permis de conduire obligatoire

☐ Déplacements province et étranger

☐ Astreintes

☐ Logement de fonction

☒ Vaccins obligatoires et recommandés

☐